



# Réorganisation AMPERE ST

## Quand rien ne va

**Sections AMPERE**  
N° 4 16 juillet 2024

*Déclaration de l'élu du SM-TE lors du CSE du 5 juillet 2024*

Le CSE du 5 juillet 2024 d'Ampere Software Technology a été informé et consulté sur un projet de réorganisation en profondeur. Voici notre déclaration :

<< La promesse d'Ampere d'excellence sur les développements qui allaient propulser le Groupe au meilleur niveau se heurte au principe de réalité : l'organisation actuelle conduit à un échec gravissime.

Il fallait réagir, la Direction nous propose ce qu'elle sait faire : une réorganisation en trois volets.

### **Organisation :**

Le projet toucherait directement « seulement » 395 personnes. En fait, par ricochet les 1879 personnes d'AST vont voir leur travail évoluer, tant les relations entre personnes et entre équipes constituent le plus clair du travail et de sa complexité.

La réalité du travail semble échapper à la Direction : toute réorganisation devrait d'abord être regardée sous l'angle de l'activité réelle des salariés, des pressions multiples qui s'exercent et de la souffrance au travail. Ampere, qui ne fait pas mieux que Renault, ignore cette réalité. Le travail sera-t-il rendu plus simple par la nouvelle organisation ? Rien ne l'indique, ça ne semble pas être le sujet pour la Direction. C'est pourtant la question cruciale de la productivité du travail et de l'efficacité collective qui est posée.

### **Pilotage :**

La Direction annonce que son organigramme actuel est inadapté, et qu'il serait à l'origine de la complexité des processus de décisions. Un nouvel organigramme est proposé, mais la Direction, malgré l'alerte remontée et les demandes formulées, ne montre pas en quoi il résout le problème ni même améliore un tant soit peu la situation, et comment les processus décisionnels en seront simplifiés.

Le nouveau découpage des domaines est censé donner de l'autonomie de pilotage et décision. Là encore, pas de visibilité claire sur les allocations budgétaires, conditions minimales d'une autonomie effective.

## Transparence :

Une exigence de transparence vis-à-vis des équipes Projets de Renault est prônée. Le SM-TE, à la création de la société Ampere, dénonçait les risques à créer des frontières entre les équipes avec des interfaces mal définies : 6 mois après la création d'Ampere, on y est ! La hiérarchie intermédiaire, sous la pression des contraintes multiples et la réalité inaudible au-dessus d'elle, peut être contrainte d'arranger les indicateurs : parce qu'elle ne saurait être tenue pour responsable de la situation dans laquelle elle a été placée, et nous lui apportons tout notre soutien.

## Conclusion :

Nous sommes bien conscients des problèmes qui se posent à Ampere ST, dont l'origine trouve sa source dans la création d'Ampere elle-même. Avec des ambitions démesurées affichées dès le premier amphi, des conditions de réalisation inadaptées et des problématiques remises à plus tard, le manque de transparence face à la réalité devenait inéluctable.

La Direction propose une réorganisation, sans visibilité réelle de l'adéquation de sa réponse aux quelques causes esquissées, et sans démonstration par une analyse sérieuse de l'efficacité attendue.

Avant de développer un « état d'esprit axé sur la valeur commerciale », nous demandons que l'état d'esprit de la Direction et des acteurs d'Ampere soit d'abord centré sur la valeur professionnelle des équipes, qui est la seule à pouvoir délivrer le résultat QCD au niveau attendu pour nos clients.

La preuve n'est pas présentée par la Direction que ce projet est facteur d'amélioration des conditions du travail des salariés (de la charge mentale et des risques d'épuisement professionnel).

La transparence restera un vœu pieux si les conditions du travail ne permettent pas une réelle amélioration de la capacité à livrer les attendus des projets.

Une évolution des modes de fonctionnement est peut-être nécessaire et urgente au vu de la situation, mais dans la mesure où le projet présenté ne démontre pas sa pertinence, **le SM-TE ne lui apportera pas sa caution et émettra un avis défavorable >>.**

Votes des élus : **CONTRE : SM-TE** - **POUR : CFE-CGC et CFDT** - **Non-participation au vote : CGT**

**Le SM-TE agit au sein du CSE d'Ampere ST pour représenter et défendre les salariés.**

**Rejoignez-le par une adhésion !**

*Adhérer au syndicat SM-TE, ce n'est pas militer. C'est apporter mon soutien concret et financier aux actions de ses militants*

Contact : 06.98.05.13.80 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €